

**AGENCEMENT ET DESIGN
D'ESPACES INTÉRIEURS**

Laurence Dumont

79000 Niort
07 48 11 91 37
laurence.dumont@revlarchi.fr
www.revlarchi.fr

N° : FAC00104

Date : 10/02/2025

N° client : CLT00063

M. & Mme Camille et Baptiste CLEMOT

63 rue Chabaudy
79000 NIORT

Réf. : Réf. à DEV00053

Votre demande :

Vous êtes propriétaires de votre maison de ville d'environ 220 m², toute en longueur, composée de 3 blocs :

- bloc 1 : la maison "historique" sur 3 niveaux, en pierres et donnant sur la rue
 - bloc 2 : un bâtiment ancien sur 2 niveaux, en pierres, côté jardin
 - bloc 3 : une véranda, sur un seul niveau, qui relie les 2 bâtiments (toit verrier) et sert aussi d'entrée lorsque vous arrivez par le jardin
- + des bâtiments annexes dans le jardin

Vous occupez aujourd'hui essentiellement les blocs 2 et 3 dans lesquels se trouvent les pièces suivantes :

- bloc 2 / RDC : votre chambre et son dressing, une SdB (la seule utilisée par toute la maison), des placards servant de buanderie/cellier/rangement, des WC, et un lave-main
- bloc 2 / étage : la chambre partagée par vos 2 enfants de 4 et 6 ans + une grande salle de jeux / salle de sport
- bloc 3 / RDC : la cuisine et la salle-à-manger

Vous constatez que vous sous-exploitez les espaces du bloc 1 :

- bloc 1 / RDC : l'entrée côté rue, le salon, l'espace "bureau" (qui est une zone de passage vers la salle-à-manger et l'étage), l'escalier et son rangement dessous
- bloc 1 / étage 1 : un palier, une SdE avec WC sanibroyeur (à changer), deux chambres
- bloc 1 / étage 2 : un palier, une chambre, un grenier servant de stockage

Avec l'arrivée d'un 3ème enfant, vous souhaitez repenser l'ensemble de l'organisation de votre maison, gagner en fluidité dans la circulation, en luminosité et en rangements. Vous envisagez des travaux en 2 temps :

- lot 1 : réorganisation du bloc 1
- lot 2 : réorganisation du reste de la maison et des dépendances

Pour le lot 1, vos besoins sont les suivants :

- une véritable entrée est à créer, avec des rangements fermés pour les blousons, chaussures, cartables, ... et la possibilité d'une assise
- un salon lumineux, suffisamment spacieux pour recevoir vos amis (5 à 10 assises) et en même temps cocooning pour regarder un film (vidéoprojecteur et écran à intégrer), et avec un poêle à bois (posé au sol ou idéalement suspendu)
- une fonction est à trouver à l'espace "bureau" actuel (bibliothèque)
- chacun de vos 2 enfants doit avoir sa chambre au 1er étage, avec des placards intégrés
- une SdE plus grande avec double vasque ou vasque 2 robinets, une douche et du rangement
- idéalement un WC indépendant
- l'exploitation du palier du 1er étage

Les aménagements pour l'entrée, l'espace "bureau" actuel et le palier de l'étage seront en sur mesure.

Dans votre esprit, vous souhaitez ouvrir les murs porteurs entre le salon et l'espace "bureau" pour plus de lumière et d'espace.

Votre enveloppe budgétaire prévisionnelle pour les travaux du lot 1 est de 50 K€.

Documents complémentaires à fournir par vos soins : Images d'inspirations de ce que vous aimez au niveau de la décoration (couleurs, matériaux, ...).

A noter que le bloc 3 dispose d'un chauffage au sol, alors que le reste de la maison est équipée de radiateurs.

Délai de réalisation : Début de la mission Esquisse 3 semaines après réception du devis signé et de l'acompte. Vous souhaitez que les travaux du lot 1 soient terminés pour septembre 2025.

Nota : Ces tarifs ne comprennent pas les éventuelles missions de bureau d'études (ex : Bureau d'études Structures), réglées directement par vos soins au bureau d'études. A noter que, pour des raisons d'assurance, le recours à un bureau d'études Structures est obligatoire dès lors que le projet / les plans touchent à des structures porteuses.

Libellé	Montant
RV DECOUVERTE - Analyse des documents envoyés en amont, recherche cadastre, ... - Rendez-vous de 3h à votre domicile, pour : <ul style="list-style-type: none"> - découvrir votre maison, commencer à identifier ses points forts et ses contraintes techniques - échanger sur votre projet et clarifier votre programme de travaux (recenser vos besoins, affiner vos attentes en terme d'agencement, identifier votre enveloppe budgétaire pour les travaux, évoquer quelques pistes d'agencement). 	250,00 €
RELEVÉ DE MESURES ET REMISE AU PROPRE DE L'EXISTANT - Relevé de mesures (1j) du RDC et du 1er étage du bloc 1 (entrée, salon, espace "bureau", escalier, dessous d'escalier, palier étage, SdE, 2 chambres, espace de rangement 1er étage). Echanges complémentaires sur vos goûts. Prises de photos. - Saisie informatique du relevé de mesures pour réalisation partielle des plans de la maison (RDC + étage du bloc 1), au 1/100ème	400,00 €
ESQUISSE <i>L'esquisse : la projection au moyen de propositions en plans esquissés, en croquis d'intention.</i> - Recherches des différentes possibilités d'agencement des espaces, en prenant en compte le cahier des charges que vous aurez exprimé et les spécificités des espaces à agencer. - Rendez-vous de présentation d'1h30, chez vous, du dossier d'esquisse avec : <ul style="list-style-type: none"> - le rappel de votre cahier des charges - le plan informatique des existants du RDC et de l'étage du bloc 1, à l'échelle (1/100ème) - deux propositions d'agencement, en plans esquissés et quelques croquis d'intention ou concepts pour illustrer ce que pourraient être vos espaces en terme de volumes et d'ambiance (salon, espace "bureau", 2 chambres des enfants, palier). 	900,00 €

Type de vente : Prestation de services

Règlement	Chèque ou virement à réception de la facture	Acompte(s) reçu(s) HT	550,00 €
Echéance(s)	Acompte de 550,00 € au 16/12/2024 1 000,00 € au 28/02/2025	Total	1 000,00 €
Echéance(s) réglée(s)	550,00 € réglée le 16/12/2024 par Virement		

Coordonnées bancaires	
Nom	CCM NIORT
IBAN	FR7615519391020002365500221
BIC	CMCIFR2A

Pour rappel : Les factures d'acomptes vous sont adressées, pour règlement partiel, à l'issue de chacune des étapes du projet.
TVA non applicable art. 293 B du CGI.

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).
Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).

Assurances Décennale et RC professionnelle souscrites auprès d'AXA France IARD SA, représenté par l'EI BOUSSEMART THIERRY et l'EI RIMBEAU AYMERIC, agents généraux d'assurances à CELLES-SUR-BELLE.

Siège social AXA : 313 Terrasses de l'Arche 92727 NANTERRE CEDEX. Contrat n°10956146804. Couverture géographique en France métropolitaine.